



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**CINQUANTE-CINQUIEME SESSION
DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION DE LA FEMME**

Intervention

de

Madame Marjory MICHEL

Ministre à la Condition Féminine

et aux Droits des Femmes

de la République d'Haïti

(Vérifier au prononcé)

New York, le 24 février 2011

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations des distingués représentants-tes de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Chili, au nom du Groupe de Rio et des Bahamas, au nom de la Communauté des Caraïbes.

Monsieur le Président,

Il est évident que l'éducation constitue un déterminant essentiel du changement social, un facteur-clé de croissance économique, du développement durable et du bien-être individuel et collectif: L'État haïtien, qui a fait sienne une telle philosophie œuvre à travers le Ministère à la Condition Féminine et aux droits des Femmes, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et autres secteurs concernés, dans le cadre des objectifs qu'il s'est fixé pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de la population des deux sexes. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à veiller à l'application des résolutions adoptées par les conférences régionales et internationales, notamment, celles de CEDAW, Beijing, le Consensus de Brasilia et la Déclaration de Mexico. Les données dont on dispose jusqu'à date mettent en évidence les progrès réalisés dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Haïti, sous bien d'égards, va dans le sens des Objectifs du Millénaire de Développement définis en matière d'éducation et d'égalité des sexes et les efforts déployés par l'État haïtien ont permis un meilleur accès de la population à tous les niveaux de l'enseignement, spécialement aux deux premiers cycles de l'école fondamentale.

Il faut reconnaître qu'Haïti a certainement marqué des points en ce qui a trait à la promotion d'une éducation qui tienne compte de l'égalité des sexes, une éducation où l'on ne retrouve pas de disparités sexistes dans les politiques et les programmes nationaux.

Il y a lieu aussi de souligner qu'Haïti a adopté des mesures concrètes pour encourager les femmes à s'intéresser à de nouveaux domaines scientifiques et technologiques offrant de meilleures possibilités d'emploi et de meilleures perspectives de carrière.

En dépit de cette volonté manifeste Haïti fait face à des problèmes similaires à ceux confrontés par d'autres pays du Sud et de la Caraïbe au nombre desquels nous citons :

- les longues distances à parcourir par des écolières surtout en milieu rural en plus des tâches domestiques à assumer.
- la persistance des stéréotypes sexistes dans des espaces d'éducation autres que les établissements scolaires traditionnels

Monsieur le Président,

Mis à part les défis sur le plan éducationnel notre pays fait face à d'autres obstacles tels que : l'épidémie de choléra ayant causé à date des milliers de morts et les actes de violence perpétrés contre les femmes et les filles vivant dans les camps d'hébergement depuis le séisme du 12 janvier 2010. En effet, en dépit des efforts déployés par l'Etat Haïtien pour assurer la protection et la sécurité des victimes de ce séisme, particulièrement les femmes et les filles, ces dernières connaissent encore une situation de grande vulnérabilité.

Face à la conjoncture post-séisme et dans le cadre des actions engagées par le Gouvernement de la République D'Haïti, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes a lancé une grande campagne nationale contre la violence faite aux femmes et aux filles laquelle vient renforcer l'application des sanctions prévues contre les agresseurs par le décret loi de juillet 2005 en attendant le vote par le Parlement Haïtien d'une loi cadre proposée par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes contre ce phénomène.

Qu'il nous soit permis ici d'exprimer au nom du Gouvernement et du peuple Haïtien nos sympathies et notre solidarité à l'endroit du Gouvernement et du peuple de la Nouvelle Zélande qui vient récemment d'être frappé par un tremblement de terre.

Je m'en voudrais de terminer cette intervention sans adresser les plus vifs remerciements du Gouvernement Haïtien aux organisations spécialisées des Nations Unies et des Etats Membres qui depuis 2010 ont renforcé leur appui technique et financier au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et lui ont permis ainsi de mettre en œuvre des actions ponctuelles dans le domaine de la violence. Un remerciement spécial à l'UNICEF, l'UNFPA, la Coopération Espagnole, l'Agence de la Coopération Brésilienne, l'USAID dont la contribution à nos efforts est hautement appréciée. J'en profite pour saluer la création de l'ONU Femme et l'accession de Madame Michèle BACHELET à la tête de cet important organisme.

Je vous remercie.